

Arrêté du 14 octobre 1999 fixant pour la région sanitaire d'Ile-de-France le délai de dépôt des demandes d'autorisation relatives aux activités de soins Obstétrique, néonatalogie et réanimation néonatale prévues au code de la santé publique

14/10/1999

Cet arrêté fixe pour la région sanitaire d'Ile-de-France le délai de dépôt des demandes d'autorisation relatives aux activités de soins Obstétrique, néonatalogie et réanimation néonatale du 1er novembre 1999 au 30 avril 2000.